

MAIRIE DE TINTÉNIAC
(35190)Tél. : 02 99 68 18 68
Fax. : 02 99 68 05 44**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du vendredi 23 juin 2023****DATE de convocation et d'affichage**

16 juin 2023

DATE de publication de la délibération

- 4 JUIL. 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 17

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger (arrive à 19h18 au point 8), SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure. TOUZARD Blaise donne pouvoir à TOCZÉ Christian. BOLIVARD Régis donne pouvoir à DELVILLE Nathalie. ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à GIOT Stéphanie. BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle. DUFRAIGNE-CIOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à JEANNEAU Luc. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine. MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. BAZIN Denis.

Secrétaire de séance : DUFEIL Christophe, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD.

N°230623-5 : Suppression d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

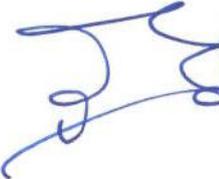
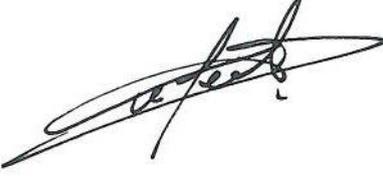
Suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de supprimer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance, Christophe DUFEIL
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le - 3 JUIL. 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le - 4 JUIL. 2023